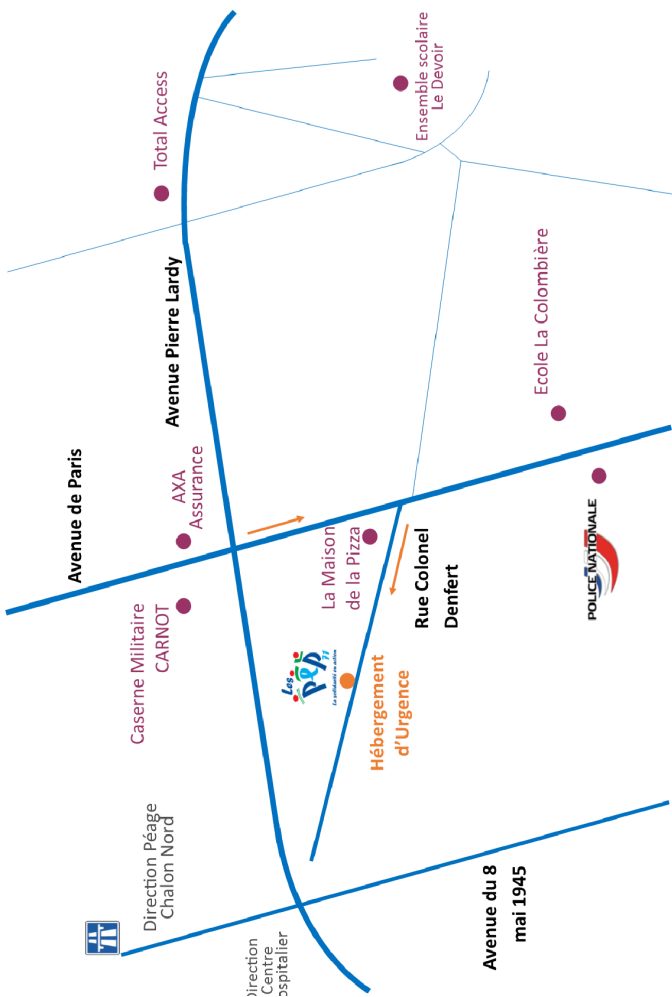




Plan d'accès



OUVERTURE

du lundi au vendredi

Pour une demande
d'hébergement
d'urgence
contactez le 115



PEP 71 - Siège social
18 rue Colonel Denfert
71100 CHALON SUR SAONE
03.85.45.95.00 / www.pep71.org



POUR UNE
SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

Hébergement d'Urgence

Hébergement d'urgence
à destination des
victimes
de violences
intrafamiliales

A Chalon-Sur-Saône

18 rue du Colonel Denfert
71100 Chalon Sur Saône
Tél : 03.85.41.42.42 /
07.56.05.81.91

A Mâcon

11 rue de l'île de France
71000 MACON
Tél : 06.70.34.12.70 /
06.21.89.69.14

hebergement.urgence@pep71.org

MISSION

L'hébergement d'urgence Ecluse a vocation à héberger à leur demande, des personnes majeures, avec ou sans enfant(s), rencontrant un ensemble de problématiques ; prioritairement des violences intrafamiliales mais également des difficultés financières, administratives, psychologiques, familiales et sociales.

Les personnes accueillies acceptent un accompagnement global et une aide à la compréhension de leurs problèmes.

PRINCIPE DE BASE

L'entrée à l'hébergement d'urgence doit faire l'objet d'une demande par le biais du SIAO (service intégré d'accompagnement et d'orientation) en appelant le 115.

Ce service traite simultanément les demandes départementales d'hébergement d'urgence et d'insertion. Il valide la place en HU.

Le service a une capacité d'accueil de 15 personnes qui sont hébergées dans 5 appartements individuels, meublés et équipés.

La prise en charge d'une famille au sein de l'HU ECLUSE PEP 71 se construit à partir des valeurs de solidarité et de laïcité. Ainsi, les personnes seront accueillies sans distinction d'aucune sorte, et auront la garantie du respect de leurs droits.

FONCTIONNEMENT

Admission

Après une orientation validée par le 115, l'admission se fait le plus rapidement possible pour que la personne bénéficie d'une mise à l'abri en fonction de ses besoins.

Accueil

L'accueil est effectué avec la bienveillance nécessaire à la précarité des situations des personnes reçues. A son arrivée, la personne reçoit le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.

Elle établit également l'état des lieux de l'appartement avec l'éducatrice en charge de l'accompagnement social global.

Ensuite, un temps est dédié à la famille pour l'aider à s'installer, répondre à ses questions et la rassurer.

Accompagnement

L'accueil à l'hébergement d'urgence est associé à un accompagnement co-construit avec chaque personne.

Un projet d'accompagnement est donc élaboré en s'appuyant sur l'évaluation sociale du référent et les souhaits de la personne, pour une durée de 3 mois renouvelable.

Il précise les objectifs et les moyens à mettre en place.

L'accompagnement social global s'articule autour d'interventions spécifiques qui prennent sens dans leur complémentarité (ouverture des droits, démarches administratives et accompagnement budgétaire, la santé, le logement, la parentalité voire l'insertion...).

DEPART

L'accueil en HU est une solution temporaire. Le départ de chaque personne est néanmoins préparé en amont dans le cadre du projet d'accompagnement de la personne. L'accueil étant court et transitoire, il est important de pouvoir travailler « l'après » avec la personne accueillie, en essayant de trouver une solution de relogement ou d'hébergement autre que celle proposée par l'urgence.

ÉQUIPE

L'équipe est constituée :

- d'une directrice
- d'une directrice adjointe
- d'une secrétaire
- d'un comptable
- d'éducatrices spécialisées
- d'une psychologue

FINANCEMENT

L'établissement est financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Il prend en charge intégralement les frais liés à l'hébergement de la personne accueillie.